

Formateur référent : David MACQ

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

L'objectif principal de la formation Certiphyto et Certibiocide est de sensibiliser et de former les professionnels à l'utilisation sûre et responsable des produits phytopharmaceutiques et biocides.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

Acquérir les connaissances et les compétences nécessaires pour former les professionnels à utiliser les produits phytopharmaceutiques et biocides de manière responsable, sûre et respectueuse de l'environnement.
Obtenir la capacité de former les professionnels en ECOPHYTO et biocide.

MÉTHODES PEDAGOGIQUES :

Exposé en salle en interactivité avec le groupe, échanges sur l'expérience des participants, QCM préparatoire et correction collective

MATÉRIEL PEDAGOGIQUE :

Salle de formation équipée de tables, chaises et d'un tableau blanc, ordinateur, vidéoprojecteur, supports de formation adaptés et actualisés

ÉVALUATION & ATTESTATION des COMPÉTENCES :

Test de validation des acquis, sur plateforme informatique (QCM) - 30 questions (1 heure)
Bordereau de score, attestation de formation, attestation de compétence

MOYENS D'ENCADREMENT :

Formateur(trice) Certiphyto et Certibiocide habilitée par la DRAAF (INMA et ACTA) et agréé par le réseau ED5 CDO FORMATION



**INTER-ENTREPRISE
& INTA-ENTREPRISE**
FRANCE METROPOLITAINE



8 STAGIAIRES MAXIMUM
INDIVIDUALISATION : OUI



**PUBLIC : TOUS LES
PROFESSIONNELS DU
SECTEUR DES PRODUITS**

PHYTOPHARMACEUTIQUES JEVI
(JARDINS ESPACES VERTS ET
INFRASTRUCTURES) ET AGRICOLE
**PRE-REQUIS : ÊTRE DÉTENDEUR
DES CERTIFICATS CERTIPHYTO ET
CERTIBIOCIDÉ À JOUR DE VALIDITÉ
AVOIR UNE CONNAISSANCE DU
SECTEUR AGRICOLE.
TEST D'ENTRÉE EN DÉBUT DE
FORMATION**



**DÉLIVRANCE DE L'ATTES-
TATION DE COMPÉTENCE À
L'ISSUE DE LA FORMATION**

PROGRAMME DE LA FORMATION :

Journée 1 : Durée 7 H en salle

Cadre réglementaire français :

- Lois Grenelle 1 et 2 et mesures afférentes : plan Ecophyto.
- Définition des produits phytopharmaceutiques.
- Produits autorisés et produits illégaux.
- Autorisation de mise sur le marché.
- Réglementation du transport et du stockage.
- Utilisation des produits.
- Responsabilité de l'employeur, de l'applicateur.
- Responsabilité vis-à-vis des tiers.
- Consignation de toute utilisation des pesticides.
- Réglementation spécifique à l'activité du secteur.
- Agrément d'entreprise.
- Risques pour l'environnement et les principales voies de contamination.
- Dangerosité pour l'environnement.
- Situations d'exposition aux dangers.
- Prévention des risques. Zonage (zones protégées, périmètre de captage...).
- Stratégies retenues selon les espaces, leur nature, leur usage (zonages en gestion différenciée, plan de désherbage...).
- Pratiques visant à limiter la dispersion des produits phytopharmaceutiques dans l'environnement lors des transports.
- Pratiques et aménagements visant à limiter la dispersion des produits phytopharmaceutiques dans l'environnement lors du stockage et du traitement des résidus.
- Pratiques et aménagements visant à limiter la dispersion des produits phytopharmaceutiques dans l'environnement lors des manipulations.
- Pratiques, aménagements et équipements visant à limiter la dispersion des produits phytopharmaceutiques dans l'environnement lors des épandages.
- Traçabilité tout au long du processus.
- Spécificité des différentes cultures et sols.
- Consignes pour l'intervention sur les chantiers.
- Transport des produits sur le chantier.

Journée 2 : Durée 7 H en salle

Réglementation et sécurité environnementale / agrément entreprise :

- Santé sécurité applicateur et espace ouvert au public :
- Risques liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques. Dangerosité des produits.
- Situations d'exposition aux dangers.
- Mesures à prendre pour réduire les risques pour les êtres humains.
- Estimation des risques pour la santé des opérateurs et des usagers.

- Principales mesures de prévention.
- Principales mesures de protection : port des EPI, respect du délai d'emploi avant récolte...
- Principes d'utilisation dans les espaces impliquant des usagers.
- Principales consignes et réglementation.
- Conduite à tenir en cas d'intoxication aiguë ou d'accident.
- Principaux symptômes d'empoisonnement.
- Conduite à tenir en cas d'accident. Mesures d'alerte des premiers secours : numéros d'urgence, déclaration des accidents.
- Signalement de l'accident auprès de Phyt'attitude (réseau de toxicovigilance).
- Plan de formation des salariés dans le cadre de l'agrément.
- Formation des salariés.
- Consignes d'intervention sur les chantiers.
- Information des commanditaires.

Journée 3 : Durée 7 H en salle

Réduction de l'usage, méthodes alternatives :

- Techniques alternatives à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.
- Méthodes et produits de bio-contrôle utilisant des mécanismes naturels.
- Techniques de lutte intégrée (lutte biologique directe et indirecte, méthodes physiques, etc.). Évaluation comparative de l'utilisation des produits.
- Évaluation de la nécessité d'intervenir : identification des agresseurs et évaluation des risques. Raisonnement des interventions.
- Choix des produits par rapport à leur efficacité, à la toxicité, à leurs facteurs intrinsèques (dose de matière active, mobilité, dégradation plus ou moins rapide, solubilité, etc.).
- Adaptation des doses en fonction de l'état et de la distribution spatiale des bio-agresseurs.
- Évaluation comparative de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et techniques alternatives.

Journée 4 : Durée 7 H en salle

Formation en lien avec les Biocide sur les 3 compétences

Les désinfectants

Types de produits 1 à 5 (ex. : désinfectants pour les mains, pour l'eau, etc.) ;

Les produits de protection

Types de produits 6 à 13 (ex. : produits de protection du bois contre les insectes ou les champignons, produits de protection du cuir, etc.) ;